

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	19
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	25
NOMBRE DE PROCURATIONS	6

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 28 juin 2024

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, VALLON, COMTAT, SERRANO, CHARRIERE, LECOQ, BOUTIER, QUERCI et PONSY Mesdames BOISSET, BONAMI, BARTHELEMY, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames KRAWCZYK, DALLONGEVILLE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs OLIVE, CHAUVET et PACIONI

PROCURATIONS : Monsieur OLIVE à Monsieur COMTAT, Monsieur CHAUVET à Monsieur HAMARD, Madame KRAWCZYK à Madame BONAMI, Madame DALLONGEVILLE à Madame BARTHELEMY, Madame EPAUD à Monsieur QUERCI et Madame SERIO à Monsieur PONSY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier CHAPEL

Délibération n° 05-07-2024 : Demande de subventions d'investissement pour le projet d'aménagement d'une « Maison pour tous »

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°11-03-2024 en date du 7 mars 2024 relative à la demande de subventions d'investissement pour le projet d'aménagement d'une « Maison pour tous »,
Considérant la volonté de la majorité municipale de favoriser un cadre de vie social et intergénérationnel au sein de la Commune,
Considérant le projet d'aménagement de locaux existants (ancienne crèche) pour les transformer en lieu d'accueil du club ados, ainsi qu'en structure de l'animation et de la vie sociale de la population,
Considérant le besoin de travaux liés à la climatisation, à l'électricité, le besoin d'achats de matériaux liés au son et lumière, à l'informatique, au mobilier d'extérieur et d'intérieur, et aux équipements liés à la cuisine,
Considérant l'audit énergétique réalisé dans le bâtiment de l'ancienne crèche et les scénarii de travaux permettant à la ville d'atteindre un minimum de 30% d'économies d'énergie,
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Nîmes Métropole,

Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie qui sera sans suite,
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) du Gard,
Considérant le coût prévisionnel des travaux estimé à 80 000 € TTC,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 19 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet d'aménagement de la Maison pour tous, pour obtenir une aide financière de la part de Nîmes Métropole et de la CAF du Gard,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

Montant total estimatif des travaux HT : 66 667€		
CAF du Gard	Aide de 60%	40 000 €
Nîmes Métropole	50% du reste à charge de la ville	13 333 €
Autofinancement	20%	13 334 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- De réserver les crédits afférents sur le budget primitif 2024.

Fait à CLARENSAC, le 4 juillet 2024

Le Maire
Patrick GERVAIS



Le secrétaire de séance
Olivier CHAPEL

